

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 28 (1930)

Heft: 2

Artikel: Retraite de M. J. Andrey, commissaire général du canton de Fribourg

Autor: Baltensperger

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192078>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Retraite de M. J. Andrey, Commissaire général du canton de Fribourg.

Nous apprenons que M. Andrey, Commissaire général du canton de Fribourg, a démissionné à fin 1929 pour des raisons de santé. M. Andrey s'est acquis un juste repos par les grands services qu'il a rendu au pays et plus spécialement au canton de Fribourg pendant près de 30 ans. Cette laborieuse carrière professionnelle arrivée à terme mérite hommages.

Né en 1864, M. Joseph Andrey est dans sa 66^e année. Il est originaire de Chapelle. Porteur du brevet d'instituteur obtenu en 1885 après trois ans d'études à l'Ecole normale d'Hauterive près Fribourg, M. Andrey a d'abord enseigné à l'école primaire de Ménières (Broye). Un penchant très marqué pour les mathématiques et l'arpentage lui fit entrevoir son avenir dans l'art du géomètre. Il renonça à ses fonctions d'instituteur pour entrer en 1892 à l'école des géomètres à Winterthur, où il subit ses épreuves théoriques en 1894. Après plusieurs années de formation pratique dans les cantons de Schwyz et de Fribourg, M. Andrey passa son examen de pratique et obtint le diplôme de géomètre du concordat en 1900. La patente de géomètre fribourgeois lui fut délivrée en 1901 ensuite d'un examen subi sur la législation cadastrale cantonale.

Dans la période de 1900 à 1905, M. Andrey travaillait comme géomètre privé. Il avait d'abord fait les études du Chemin de fer Morat-Anet, puis, la triangulation des groupes 4 et 11 du canton de Fribourg, qui comprennent ensemble 19 communes, lui fut confiée; il devint aussi adjudicataire des travaux de cadastration des territoires de Chapelle (Glâne), Gillerens et Corserey. M. Andrey a dirigé ces travaux pendant qu'il était au service des Chemins de fer de la Gruyère, qui l'avaient chargé du levé des plans d'abornement de leur propriété depuis Châtel-St-Denis à Montbovon, sur un parcours d'environ 40 km, et il a établi tous les décomptes de ces travaux. Après l'incendie du village de Neirivue, c'est à lui que l'Etat de Fribourg s'est adressé pour la surveillance des travaux de reconstruction.

A partir du 1^{er} novembre 1905, nous trouvons M. Andrey en qualité de professeur à l'Ecole des géomètres du Technicum de Fribourg, qui lui avait confié l'enseignement de la géométrie pratique et de la législation cantonale sur le cadastre.

Mais la grande expérience pratique de M. Andrey ne devait pas se perdre. Le Grand Conseil du canton de Fribourg sut en tirer parti en l'appelant en 1908 au poste de Commissaire général en remplacement de M. Bise, démissionnaire. L'activité de M. Andrey dans ses fonctions publiques se place presque entièrement dans l'ère de la mensuration cadastrale suisse, qui suivit celle de la cadastration cantonale. C'est, pour le canton de Fribourg, au Commissaire général qu'incombaient, selon les nouvelles dispositions fédérales, la direction des mensurations cadastrales, la surveillance et la vérification des mensurations parcellaires et de leur conservation. M. Andrey assumait en outre la charge de président de la Commission de surveillance du registre foncier et de la Commission centrale de l'assurance des bâtiments.

Sous le régime des dispositions fédérales, de 1911 à 1929, période des fonctions de M. Andrey, le canton de Fribourg a fait exécuter la triangulation, aujourd'hui achevée, de presque tout son territoire et 41 mensurations communales. Quatorze mensurations parcellaires sont en outre actuellement en voie d'exécution. C'est à l'initiative toujours active du Commissaire général Andrey qu'il doit l'avance régulière de ces travaux, correspondant à la plus stricte observation du programme fédéral des mensurations cadastrales.

Toute l'œuvre de M. Andrey dénote la plus grande exactitude, le sentiment du devoir accompli consciencieusement. Aussi possédait-il à juste titre la pleine confiance des autorités supérieures, des communes, des géomètres et du peuple fribourgeois. Toujours modeste et conservant l'estime des méthodes éprouvées, il était porté à la prudence et les nombreuses innovations survenues au cours des dernières années dans l'art de la mensuration le laissaient d'abord sceptique. Mais une fois convaincu de leur nécessité et des avantages qu'elles apportaient, il travaillait à leur introduction dans la meilleure des formes. M. Andrey exerçait une surveillance sévère des travaux que lui présentaient les géomètres-adjudicataires, mais ceux-ci savaient qu'en revanche ils pouvaient compter sur la bienveillance et la sollicitude paternelle qu'il mettait toujours à leur procurer un travail régulier.

Après presque 30 ans d'excellents services et de labeurs fructueux voués au bien public, M. Andrey entre au repos bien mérité et dont il a besoin pour rétablir sa santé un peu altérée. La reconnaissance des autorités et du peuple fribourgeois l'accompagne. Nous lui souhaitons une longue suite d'années ensoleillées et de douce tranquillité.

Baltensperger.

J. Fellmann, alt Rigibahndirektor, Vitznau †.

Am 4. Februar 1930 verschied in Vitznau alt Rigibahndirektor J. Fellmann an einem Schlaganfall im Alter von 80 Jahren. Der Verstorbene studierte 1871—1875 an der Bauingenieurschule des Eidg. Polytechnikums in Zürich. Nach einer fast zweijährigen Praxis bei der Nordostbahn arbeitete er bis 1879 in Sursee als Zivilingenieur und Konkordatsgeometer. Er wurde dann zum Oberschreiber des luzernischen kantonalen Baudepartementes und 1880 zum Kantonsingenieur in Luzern gewählt. 1887 erfolgte seine Wahl in den luzernischen Regierungsrat, wo er die Leitung des Baudepartementes übernahm. In dieser Stellung verblieb er bis 1895, als ihn der Verwaltungsrat der Vitznau-Rigibahn zum Bahndirektor ernannte. Im Jahre 1925 trat er von diesem Posten zurück. Vom 15. Dezember 1900 bis 10. Dezember 1909 war der Verstorbene Präsident der Prüfungskonferenz des schweizerischen Geometerkonkordates. Als Mitglied des Großen Rates des Kantons Luzern präsiidierte er 1912 die Kommission zur Behandlung des Dekretes betreffend Grundbuchvermessung im Kanton Luzern.

Fellmann war ein Mann mit gediegener technischer Bildung, großer Arbeitskraft und von vorbildlichen Umgangsformen. Er war allgemein hoch geschätzt. Die ältere Geometergeneration wird sich seiner noch wohl erinnern und ihm ein gutes Andenken bewahren.

Bernischer Geomterverein.

Die Herbstversammlung vom 28. Dezember vereinigte im alt-ehrwürdigen Kornhauskeller in Bern rund 40 Mitglieder.

Um 11 Uhr morgens eröffnete Präsident von Auw die Sitzung und hieß die Anwesenden herzlich willkommen.

Nach Verlesung und Genehmigung des Protokolls, erteilte er das Wort an Herrn Kantonsgeometer Hünenwadel zu einem orientierenden Referate über das im Entwurfe vorliegende Dekret zur Förderung der Grundbuchvermessungen im Kanton Bern. Die Annahme dieses Dekretes durch den Großen Rat gibt dem Staate die Mittel in die Hand, die Grundbuchvermessungen sowie auch die Grundbuchanlage in hohem Maße zu fördern. Besonderes Interesse erweckte die Mitteilung, daß